

Action n° 11	Faciliter la prise en compte des espèces du PNA dans le cadre des instructions des Plans-Programmes-Projets
Priorité	1
Axe(s) de travail	Gestion et conservation.
Objectifs	1, 2, 3 et dans une moindre mesure 5.
Calendrier	Toutes les années de mise en œuvre du PNA en continu.
Contexte	<p>Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les conduites à tenir dans le cadre des différentes procédures réglementaires concernant les espèces cibles en lien avec les différents types d'espaces naturels et semi-naturels doivent être mieux précisées et bien définies pour pouvoir faciliter l'action des agents de l'État (services instructeurs DDT DREAL et Police de la nature) au travers de leurs missions. Il conviendrait également de définir ce qui peut être mutualisé à l'échelle nationale et ce qui gagnerait à être conduit dans le cadre des déclinaisons locales.</p> <p>D'autre part les mesures compensatoires et d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la logique « Éviter-Réduire-Compenser » pouvant bénéficier à la conservation des papillons diurnes patrimoniaux apparaissent comme un levier conservatoire primordial à suivre et à évaluer.</p>
Description	<p>Il s'agirait de concevoir à l'échelle des régions administratives des rendez-vous d'échanges et/ou des vadémécum permettant d'une part de bien valoriser le levier que peut constituer la mise en place d'outils favorisant la prise en compte des enjeux par les services instructeurs de l'État ou des Collectivités et d'autre part, de faciliter leur intervention en matière de respect et de suivi de la réglementation.</p> <p>Les outils à favoriser sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des formations internes, ▪ un guide technique national à destination plus particulièrement des services instructeurs des dossiers de dérogation précisant les spécificités liées aux bonnes pratiques d'inventaire et de suivi des papillons patrimoniaux ; ▪ des outils d'alerte (liste communale de présence/absence des espèces ou cartographie synthétique des zones à enjeux). <p>Enfin, des outils de types « tableaux de bord » doivent être mis place à l'échelle des régions et colligés à l'échelle afin de suivre l'effet de la compensation écologique sur les populations de papillons patrimoniaux.</p>
Action(s) associée(s)	Toutes (en particulier la n°2 et la n°10).
Indicateurs de résultats	Nombre d'outils spécifiquement développés.
Échelles de travail	Nationale et déclinées au niveau régional.
Éléments de budgétisation	Prise en charge dans le fonctionnement de l'animation nationale avec les contributions volontaires du réseau des déclinaisons régionales.
Animateur(s) de l'action	Ministère en charge de la protection de la nature, DREAL coordinatrice, les DREAL et DDT.
Partenaires potentiels	DREAL, AFB, ARB, Régions, Départements, PN, PNR, ONF, CRPF, Chambres régionales d'agriculture, Associations naturalistes qualifiées en lépidoptérologie, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoires botaniques nationaux.

Contributeurs : David HAPPE, Xavier HOUARD.